

Commission Locale de l'Eau SAGE Loire en Rhône-Alpes

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Elaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes- Année 2009 :

RAPPORT D'ACTIVITES 2009

1	Rédaction de la version 0 du SAGE:	3
1.1	CLE du 3 mars 2010 : Choix de la stratégie	3
1.2	Bureau du 10 mai 2010 : définition des objectifs.....	3
1.3	Groupes de travail : rédaction des dispositions.....	4
1.4	Bureau de la CLE du 13 septembre 2010 : préparation de la consultation et question de la structure porteuse.....	4
1.5	CLE du 9 novembre 2010 : présentation de la Version 0	4
2	Choix de la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE	5
3	Scénarios de gestion du complexe de Grangent.....	5
4	Communication	6
4.1	Site Internet du SAGE.....	6
4.2	Plaquette stratégie du SAGE	6

1 Rédaction de la version 0 du SAGE:

1.1 CLE du 3 mars 2010 : Choix de la stratégie

Sur la base des 4 scénarios proposés :

- Stratégie 1 « Un SAGE qui optimise les politiques de l'eau en place »
- Stratégie 2 « Un SAGE volontaire au service d'un équipement raisonné »
- Stratégie 3 « Un SAGE où l'eau revendique sa part dans les orientations du développement »
- Stratégie 4 « Un SAGE qui place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie »

Le scénario 4 amendé « un SAGE qui place la fonctionnalité des milieux au cœur de sa stratégie » est adopté à la majorité.

1.2 Bureau du 10 mai 2010 : définition des objectifs

L'ensemble des groupes de travail se sont réunis le 29 avril 2010 afin de proposer les objectifs du SAGE, en cohérence avec le diagnostic et la stratégie du SAGE, au Bureau de la CLE.

Suite au débat du Bureau, les objectifs suivants ont été retenus :

- **Axe 1: Préserver et améliorer la fonctionnalité (hydrologique, épuratoire, morphologique, écologique) des cours d'eau et des milieux AQUATIQUES**
 - Connaître, préserver voire restaurer les zones humides
 - Préserver et améliorer la continuité écologique
 - Améliorer l'hydromorphologie
 - Limiter les pressions hydrologiques sur la fonctionnalité des milieux
 - Préserver les têtes de bassins versants
 - Restaurer et améliorer les fonctionnalités naturelles du fleuve Loire.
- **Axe 2: agir sur les émissions et les flux de polluants**
 - Limiter les émissions et flux de phosphore participant à l'eutrophisation des retenues
 - Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement (collectif, non collectif, industriel)
 - Poursuivre les efforts de maîtrise des pollutions d'origine agricole
 - Améliorer la connaissance et maîtriser les pollutions toxiques
 - Protéger les ressources locales pour l'Alimentation en Eau Potable, notamment la qualité
- **Axe 3 : améliorer la gestion de l'hydrologie du bassin versant**
 - Économiser la ressource en eau
 - Partager la ressource en eau
 - Intégrer, maîtriser et valoriser les écoulements et rejets d'eau pluviale
 - Gérer le risque d'inondation (mieux connaître, réduire la vulnérabilité aux inondations, préserver les zones d'expansion de crue, etc)
- **Axe 4: promouvoir la prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques dans le développement du territoire et d'aménagement du territoire**
 - Faire du fleuve Loire un patrimoine commun pour le territoire (patrimoine naturel, loisirs, cadre de vie, identité du territoire, entretien, etc),
 - Prendre en compte les milieux aquatiques et les ressources en eau dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire
- **Axe 5 : garantir une planification efficace et la faire connaître**
 - Mettre en œuvre la DCE et le SDAGE dans le cadre d'une concertation locale
 - Veiller à la cohérence du SAGE Loire en Rhône Alpes avec l'échelle globale du bassin de la Loire
 - Assister et coordonner les structures porteuses locales et les acteurs de la gestion de l'eau
 - Suivre et évaluer les actions du SAGE et l'état des milieux aquatiques

- Communiquer et valoriser les actions du SAGE

1.3 Groupes de travail : rédaction des dispositions

Les 5 groupes de travail SAGE se sont réunis en 2 sessions :

Patrimoine naturel : 28 mai et 1er juillet 2010

Ressource quantitative : 28 mai et 1er juillet 2010

Inondation : 3 juin et 8 juillet 2010

Qualité des eaux : 3 juin et 8 juillet 2010

Fleuve Loire: 4 juin et 6 juillet 2010

Les groupes ont travaillé à la proposition d'actions et de dispositions, retranscrites dans une version 0 du SAGE.

1.4 Bureau de la CLE du 13 septembre 2010 : préparation de la consultation

Le bureau de la CLE a validé les modalités de consultation sur la version 0 du SAGE Loire en Rhône Alpes :

- organisation de la CLE du 9 novembre 2010,
- délai de réception des remarques et avis des structures de la CLE fixé à fin janvier 2011,

1.5 CLE du 9 novembre 2010 : présentation de la Version 0

Suite à la présentation de la portée juridique d'un SAGE, la CLE a pris connaissance globalement de la version 0 et de l'échéancier de consultation.

2 Analyse juridique du SAGE

Maîtrise d'ouvrage: Conseil général de la Loire
Bureau d'étude : Droit Public Consultant

Le cabinet Droit public Consultant a :

- réalisé une note de synthèse sur les modalités rédactionnelles d'un SAGE,
- analysé juridiquement les « fiches dispositions » travaillées par les groupes de travail et qui ont donné lieu à la version 0,
- analysé la version 0 globale.

Le marché a été stoppé et redémarrera au moment de la rédaction de la version 1.

3 Coût et financement du SAGE

Maîtrise d'ouvrage: Conseil général de la Loire
Bureau d'étude : Ecodécision

L'année 2010 a permis l'élaboration de la première phase de l'étude « Appui à l'analyse économique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône Alpes », consistant au chiffrage des actions du SAGE (version 0).

Ce chiffrage prend en compte les coûts directement liés aux actions réalisés sur le territoire Loire en Rhône Alpes.

Par ailleurs, l'objectif est d'apprécier uniquement les coûts supplémentaires induits par le SAGE. Ainsi les coûts suivants n'entrent pas dans le chiffrage :

- les coûts liés à l'application de la réglementation hors SAGE (LEMA, ERU)
- les coûts relevant de mesures du SDAGE,
- les frais de structure et d'investissement des contrats de rivière déjà engagés, qui contribueront à la mise en place du SAGE dans le cadre de leur fonction,
- le coût du personnel de certains partenaires impliqués dans la gestion de l'eau, qui contribueront à la mise en place du SAGE dans le cadre de leur fonction, compétence ou mission régaliennne.

Le travail de chiffrage du SAGE Loire en Rhône Alpes s'est appuyé sur les fiches dispositions, élaborées par les groupes de travail thématiques, le Bureau de la CLE et la CLE, ainsi que sur les différentes études complémentaires réalisées en 2008 à la suite de la validation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE.

Ce chiffrage a été intégré dans la version 0 du SAGE Loire en Rhône Alpes.

4 Choix de la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE

La CLE a retenu le principe d'un « SAGE qui place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie », scénario pour lequel la structure porteuse pressentie pour la mise en œuvre est le Conseil général de la Loire.

Le Bureau de la CLE, réuni le 13 septembre 2010 a officiellement sollicité le Conseil général de la Loire pour porter l'animation de la mise en œuvre du SAGE Loire en Rhône Alpes. Cette décision a été adoptée le 10 décembre 2010 en Assemblée Départementale (Budget Primitif 2011).

5 Scénarios de gestion du complexe de Grangent

Maîtrise d'ouvrage: Conseil général de la Loire
Bureau d'étude : eaucea

L'objectif est de proposer des solutions de gestion permettant de concilier les différentes activités et l'écosystème fluvial aval (en lien avec le débit minimal):

- État des lieux bibliographique, (dont socio-économie des usages)
- Description de différents niveaux d'objectifs pour l'écosystème fluvial,
- Établissement de scénarios.

L'analyse du bureau d'étude Eaucéa a permis d'identifier un scénario de gestion permettant de concilier faisabilité technique, économique et équilibre des efforts.

Ce scénario a déjà été présenté à la plupart des acteurs concernés :

- Services de l'État (31 mai 2010)
- EDF (15 avril 2010)
- Conseil général de la Loire (15 avril 2010)
- SMIF (2 novembre 2010),
- acteurs du tourisme/loisirs sur le plan d'eau (13 janvier 2011),
- Bureau de la CLE (13 janvier 2011).

L'étude sera finalisée au printemps 2011.

6 Communication

6.1 Site Internet du SAGE

Le site Internet du SAGE, <http://sage.loire.fr>, a régulièrement été mis à jour.

On peut, notamment, y trouver dans l'espace grand public la présentation des 4 scénarios du SAGE.

L'ensemble des études complémentaires sont téléchargeables dans l'espace membre.

Accès Espace Membre :

Login : cle

Mot de passe : sagelra



6.2 Plaquette stratégie du SAGE

Illustrant la stratégie « un SAGE qui place la fonctionnalité des milieux au cœur de sa stratégie », une troisième plaquette SAGE (cf annexe 1) a été publiée et distribuée auprès des :

- membres de la CLE,
- communes du périmètre SAGE,
- associations de pêche,
- associations de protection de la nature,

- syndicats d'assainissement,
- syndicats d'alimentation en potable,
- autre SAGE du fleuve LOIRE,
- etc....